



Compte rendu

COMITE DE PILOTAGE N°11 POISSONS MIGRATEURS BASSIN DE LA CHARENTE

Date : 23 mai 2013

Lieu : Bureau de l'EPTB - 2 place Saint Pierre (Saintes)

Participants :

Présents :

ADAM Gilles, DREAL Aquitaine
ALBERT François, Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes, Cellule Migrateurs
BLANCHIER Philippe, Directeur du CREA
BUARD Eric, CREA, Cellule Migrateurs
DURAND Laurie, CRPMEM Poitou-Charentes
GACHET Frédéric, DIRM SA
GIRARD Jean-Paul, Président du Groupement FDAAPPMA Poitou-Charentes
GRACIA Jean-François, CG16 Service Fleuve Charente
HUGUES Elodie, CG17, Service Rivière
LAROCHE Isabelle, Région PC
LUQUET Jean-François, ONEMA DIR POITIERS
MELIN Delphine, DDTM17
MILLAUD Jonathan, stagiaire EPTB Charente
MONGES Sylvie, Agence de l'Eau Adour-Garonne
OLLIVIER Nathalie, DDT16
POSTIC-PUIVIF Audrey, EPTB Charente, Cellule Migrateurs
RIGAUD Christian, IRSTE
SILLON Jean-Claude, Vice-président de l'EPTB

Excusés :

BLU Vincent, Direction de l'Environnement et de l'Agriculture, CG86
LOUIS Didier, Président de l'EPTB Charente
LEAUTE Jean-Pierre, IFREMER
FONTENY Sylvie, CG17
BOUFFET Michel, Président des pêcheurs professionnels fluviaux de
Charente-Maritime

Le diaporama présenté en séance ainsi que le compte-rendu sont disponibles sur le site Internet de l'Institution, dans l'espace collaboratif dédié au comité de pilotage.

M SILLON accueille les participants, donne la liste des excusés et présente l'ordre du jour de ce comité de pilotage :

- 1/ Actualités liées aux financements
- 2/ Révision du PLAGEPOMI
- 3/ Les suivis biologiques
- 4/ La continuité écologique
- 5/ Les tableaux de bord poissons migrateurs
- 6/ La communication
- 7/ Questions diverses

1 / Actualités des financements

A. POSTIC-PUIVIF présente:

- **Le bilan définitif du premier programme 2009-2011** financé à hauteur de 40% par l'Europe (FEP), 30% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 10% par la Région Poitou-Charentes, l'autofinancement à hauteur de 20% étant assuré par l'EPTB et le groupement régional des fédérations de Pêche
- **Les taux de réalisation** année par année de ce programme.
- **Le bilan financier de l'année 2012** avec une réalisation des actions à hauteur de 86 % pour des dépenses s'élevant à 188 495 €. au 31/12/2012.

A noter qu'en 2012, il n'y a pas eu d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi vidéo de la station de comptage car la liaison internet n'était pas active (condition nécessaire au prestataire pour travailler) ni de prestations pour les suivis aloses et lamproies.

L'année 2012 a été particulière lors de la période de migration avec des crues et une opération de récupération de cadavres d'aloses pour le Muséum National d'Histoire Naturelle et l'INRA qui ont modifié le déroulement et le temps passé sur les autres actions.

Enfin en 2012 un stagiaire pour le suivi des aloses a été accueilli et encadré pendant une période de 6 mois, une exposition itinérante a été réalisée ainsi que le site internet dédié aux tableaux de bord.

Le **tableau de bord de suivi du programme 2012 est ensuite présenté** avec les objectifs et la réalisation des actions.

Concernant le **budget 2013, son montant prévisionnel s'élève à 230 000 €** financé à hauteur de 63,05% par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, 10,87 % par la Région Poitou-Charentes, 26,08% par l'EPTB et le groupement régional des fédérations de Pêche. *Pour la deuxième année consécutive l'Union Européenne n'a donc pas participé au financement des programmes.*

☞ A. POSTIC-PUIVIF demande à F. GACHET si en 2014 les fonds européens pourront être à nouveau sollicités pour les actions menées par la Cellule Migrateurs.

F. GACHET répond que ces actions rentrent bien dans les thématiques du FEAMP.

L'attribution de ces fonds prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2014 mais il se peut que les dossiers soient instruits avec du retard.

☉ F. GACHET demande si la Cellule va demander, comme pour le second programme, une aide pluri-annuelle.

A. POSTIC-PUIVIF répond positivement si cela est possible.

F. GACHET précise que l'instruction d'un dossier annuel est nettement plus simple.

A. POSTIC-PUIVIF répond que la Cellule Migrateurs s'adaptera mais qu'il faudra quelle soit bien informée des dates clés pour le dépôt du dossier.

☉ S. MONGES complète en précisant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne est entrée en début d'année 2013 dans son 10^{ème} programme d'intervention avec des nouvelles modalités notamment pour le financement de la Cellule Migrateurs.

Le dossier de financement présenté à la commission des interventions au mois de mars 2013 a reçu un avis favorable avec dérogation: le financement des actions sur la continuité écologique a été majoré de 60% à 70% sous condition de présentation par l'EPTB d'un programme d'opérations, appelé opérations coordonnées, permettant d'avoir une lisibilité sur un calendrier d'aménagement des ouvrages concernés par la continuité écologique et sur le suivi des actions engagées par les maîtres d'ouvrages, notamment les conseils généraux.

Le versement des aides sera effectif à la présentation de ce programme d'opérations. Il en sera de même pour les travaux d'aménagements qui, habituellement subventionnés à 60% le seront à hauteur de 80% s'ils sont intégrés dans ce programme.

C'est le cas par exemple pour le barrage Gademoulin qui peut prétendre à une aide à hauteur de 160 000 €.

☉ N. OLLIVIER demande si c'est le maître d'ouvrage qui doit présenter le programme.

S. MONGES répond que c'est l'EPTB qui doit proposer le programme d'opérations en concertation bien sûr avec les maîtres d'ouvrage.

A. POSTIC-PUIVIF ajoute que l'EPTB Charente va rencontrer prochainement les maîtres d'ouvrages, les conseils généraux de la Charente et de la Charente-Maritime, pour discuter de l'aménagement de l'axe Charente et proposer d'un échancier.

S. MONGES répond qu'il y a une trame: le contrat pluriannuel pour lequel l'EPTB devra suivre la réalisation des opérations.

F. ALBERT ajoute que c'est déjà ce que fait la Cellule Migrateurs.

A. POSTIC-PUIVIF complète en précisant que cela va formaliser ce qui est déjà fait en donnant plus de lisibilité à l'Agence de l'Eau.

S. MONGES précise qu'il y a ce même type de contrat sur des cours d'eau de liste 2 avec un seul maître d'ouvrage, comme sur le Né.

2 / Révision du PLAGEPOMI

A. POSTIC-PUIVIF présente la révision du **PLAGEPOMI en rappelant que l'actuel PLAGEPOMI 2008-2012 a été prolongé jusqu'en 2013 pour être en concordance avec les échéances du SDAGE comme demandé par la Stratégie National des Poissons Migrateurs (STRANAPOMI).**

La révision du PLAGEPOMI doit intervenir 1 an avant celle du SDAGE, La dernière révision datait de 2007-2008.

Cette révision se fait en 3 phases :

- Un bilan destiné à préparer les orientations des gestions à venir
- Un recueil des mesures de gestions envisagées
- La publication du nouveau PLAGEPOMI

Dans la phase bilan, il était prévu la rédaction de nouvelles fiches espèces. Il appartient donc au COPIL de valider celles concernant le territoire Charente-Seudre.

Le COPIL n'a pas de remarques particulières.

☞ J-F LUQUET demande la composition du comité de rédaction du PLAGEPOMI.

G. ADAM répond que le comité restreint est composé de l'ensemble des animateurs des groupes techniques du COGEPOMI. L'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'ONEMA participent également à ce comité.

☞ E. HUGUES demande s'il peut y avoir un zoom sur la partie littorale avec notamment l'évolution de l'anguille en marais, et plus finement par secteur géographique compte tenu des actions entreprises.

G. ADAM répond qu'il peut être intéressant de travailler par zonage mais par espèce. L'idée de séparer les zones de marais pour l'anguille est pertinente.

☞ E. HUGUES ajoute qu'elle fera passer par mail, avec Catherine LABAT, des chiffres à préciser dans les fiches.

☞ C. RIGAUD précise qu'après avoir lu les bilans de PLAGEPOMI à l'échelle nationale, celui de Garonne-Dordogne-Charente-Seudre-Leyre est l'un des rares à faire un bilan aussi complet sur les actions et les connaissances connues sur l'ensemble de ce territoire. Il ajoute que ce document doit servir de base et de référence.

Le COPIL valide les fiches réalisées pour le territoire Charente-Seudre. La Cellule Migrateurs tiendra informé le COPIL du travail de leur finalisation.

3 / Suivis biologiques :

Les conditions environnementales :

A. POSTIC-PUVIF explique que les débits ont été soutenus en février et mars 2013 avec une crue. La station de comptage de Crouin a été submergée plusieurs fois sans être inondée.

☞ N. OLLIVIER demande si ce début d'année est optimal pour les poissons migrateurs, étant donné les forts débits.

A. POSTIC-PUVIF répond que les débits sont intéressants pour la montaison mais des questions se posent pour la température de l'eau qui a été plus froide, notamment en mai (14°C au lieu de 16/18°C habituellement), cela ne favorise pas les reproductions voir la survie des œufs.

La station de comptage de Crouin :

A. POSTIC-PUVIF précise que cette année, un prestataire (SCEA Jean Dartiguelongue) se charge du dépouillement des fichiers vidéos en les récupérant via internet directement à la station. Il peut aussi ajuster les réglages vidéo. Il comptabilise tous les poissons dont les ablettes, brèmes, carassins etc... Les chiffres obtenus sont consultables sur les sites du tableau de bord (www.migrateurs-charenteseudre.fr) et de l'EPTB Charente ([CR Comité pilotage N°10 Poissons Migrateurs Charente 23/05/2013](http://www.fleuve-</p></div><div data-bbox=)

charente.net). Il s'agit de chiffres minimums car des passages ont été possibles par les clapets à l'occasion des crues.

Front de migration et reproduction des aloses :

Au 14 mai 2013, le front de migration s'établit à Jarnac.

En 2013, un travail d'estimation du nombre de géniteurs va être réalisé en se basant sur 4 opérations complémentaires :

- Amont de Crouin :
 - o un comptage des aloses qui passent à la station de comptage de Crouin
- Aval de Crouin :
 - o un comptage exhaustif sur Taillebourg 1 fois par semaine à l'aide d'un enregistreur audio
 - o un comptage exhaustif sur la Baine toutes les nuits à l'aide d'une caméra
 - o des comptages en linéaire sur des sites choisis, 1 fois par semaine

J. MILLAUD, stagiaire à l'EPTB Charente, décrit le protocole suivi avec les enregistreurs audio-numériques. L'écoute des bulls est faite un quart d'heure sur 2 puis une courbe d'activité est établie pour la nuit.

☛ P. BLACHIER demande si l'automatisation de la lecture des bulls n'existe pas déjà.

E. BUARD répond que l'association Migrateurs Rhône Méditerranée (MRM) a mis en place un système couplé à un smartphone mais qui n'est pas encore opérationnel.

A. POSTIC-PUIVIF ajoute que pour cette année, la Cellule Migrateurs s'est concentré sur le choix des sites à suivre par enregistreurs et l'utilisation de techniques reconnues (à l'aide d'enregistreurs simples) suivi de dépouillement au bureau.

F. ALBERT précise que MRM met en place un « bullomètre » qui permettrait d'isoler la fréquence d'un bull puis de faciliter les dépouillements.

J. MILLAUD présente **une vidéo d'un bull** enregistré par la caméra sur le site de la Baine.

A. POSTIC-PUIVIF commente ensuite **les suivis et les dépouillements déjà réalisés**. Pour l'instant une nuit de calibrage a été effectuée. Il est ensuite possible de reconstituer l'activité complète de la nuit grâce à des calibrages. Par exemple, sur Taillebourg, l'efficacité moyenne de l'enregistreur a été de 41% sur la nuit du 6-7 mai. Au vu des premiers résultats, la comparaison de l'activité entre le réel et le dépouillement semble cohérente.

☛ P. BLACHIER demande à quoi correspondent les frayères de moins de 5% d'activités.

A. POSTIC-PUIVIF répond que le choix des frayères choisies découle des suivis réalisés depuis 2009. Elles sont celles qui, sur l'ensemble de l'activité des frayères suivis, représentent moins de 5% de l'activité totale.

F. ALBERT précise que les 3 sites réunis: Taillebourg, La Baine et Crouin représentent 47% de l'activité totale observée sur toutes les frayères d'après les données historiques. Si l'on suit ces 3 sites, on a donc déjà une bonne image de la reproduction des aloses.

Front de migration et reproduction des lamproies marines :

F. ALBERT précise que le front de migration est pour l'instant à Gademoulin, au 15 mai 2013, c'est à dire au-dessus de Cognac.

Avec les forts débits, l'eau est trouble et limite l'observation des nids de lamproies marines. Des observations ont pu néanmoins être faites en aval de Crouin avec 15 nids dénombrés au 15 mai. D'autres sorties sont prévues en partenariat avec l'ONEMA, les Conseils Généraux et les propriétaires.

Suivis biologiques des anguilles :

F. ALBERT poursuit en présentant le **réseau d'inventaires jeunes anguilles**, opération qui va être reconduite en 2013.

De 2009 à 2011, 39 stations ont été échantillonnées avec un total de 4 673 anguilles capturées dont 4 128 de moins de 30 cm (88% des captures). Le bilan de ces 3 années sera la référence pour les suivis à venir qui auront lieu tous les 2 ans.

L'objectif est de suivre la limite jusqu'à laquelle on retrouve les jeunes anguilles et plus précisément la distance à la mer où on a la chance de capturer 1 anguille (D50 en statistique).

Cette année, une action a été ajoutée pour accroître la densité de prospection par la pose d'engins passifs de pêche avec des fagots réalisés avec l'ADAPAEF17 ainsi que d'autres engins du style « perruques », « treillis ». Ces engins déjà opérationnels ont permis la capture d'anguilles notamment de moins de 30 cm et de moins de 15 cm.

☛ N. OLLIVIER demande comment a été fait le choix des affluents pour les pêches électriques.

F. ALBERT répond que le choix a été fait en 2009. Le but est de pêcher en pied d'ouvrages sur des sites où les hauteurs d'eau sont compatibles avec la réalisation de pêches électriques. Ce n'est pas possible directement sur la Charente, ni sur la Boutonne ni sur le Né.

F. ALBERT poursuit en précisant que ce suivi est bien implanté localement avec de nombreux partenaires. Le travail d'analyse est réalisé en collaboration avec l'IRSTEA pour optimiser la valorisation des résultats et permettre les comparaisons avec les suivis identiques réalisés sur la Garonne et la Dordogne.

☛ C. RIGAUD ajoute que la valorisation des données est primordiale et qu'il est maintenant possible de le faire à partir des données disponibles (3 années pour Charente-Seudre). La recherche d'informations sur l'arrivée des jeunes stades est importante et il y a un réel besoin d'obtenir une méthode de référence et un calage des suivis pour avoir un bon outil d'appréciation de leur entrée dans le bassin versant. Concernant les engins de pêches types fagots et perruques, ils semblent très intéressants pour avoir une indication de présence-absence assez rapidement et rendre plus pertinent le suivi anguilles. Pour les analyses des données et la valorisation des résultats, il faut vraiment prévoir du temps et il serait peut-être envisageable de mettre une action spécifique sur l'analyse des données avec l'IRSTEA.

F. ALBERT ajoute que pour l'instant le temps passé en concertation entre l'IRSTEA, MIGADO et la Cellule Migrateurs n'est pas formalisé et qu'il serait intéressant de conventionner entre les organismes pour débloquer du temps d'analyse avec les statisticiens de l'IRSTEA.

☛ J-P. GIRARD demande s'il n'aurait pas fallu placer ces engins passifs un peu plus tôt dans la saison.

A. POSTIC-PUIVIF répond qu'étant donné les températures, le mois d'avril semble le mois le plus tôt pour commencer.

F. ALBERT ajoute que ce suivi sera poursuivi jusqu'en juillet.

E. BUARD poursuit en décrivant les résultats du début de saison 2013 à la **passé piège de Saujon sur la Seudre**. En ce début d'année, une forte remontée a été observée avec 60 kg sur 6 jours, du 6 au 12 mars et 109 kg du 21 janvier au 15 mai. Cela représente une nette évolution sur la période du 15 avril au 30 juin depuis 2011.

Il précise que cette forte augmentation a aussi été observée sur d'autres fleuves de la façade Atlantique comme sur la Vilaine (barrage d'Arzal) mais aussi en Aquitaine (Pas du Bouc) et en méditerranée.

Suivis des captures des pêcheurs professionnelles et amateurs maritimes :

E. BUARD détaille le **suivi de la pêche maritime professionnelle de civelles**. Fin 2012, une convention a été signée avec le CRPMEM pour récupérer les données de captures civelles afin de les analyser et de calculer les taux d'exploitation sur la Charente et la Seudre à partir du modèle GEMAC.

La période de pêche pour la saison 2012-2013 initialement prévue du 15 novembre au 15 avril s'est terminée en mars suite à l'atteinte du quota repeuplement. Le quota consommation a été atteint fin décembre. Les pêcheurs de Poitou-Charentes ont pu récupérer un reste de quotas de Loire-Atlantique et ont pu pêcher durant 1 semaine fin février avec environ 7,5 kg par pêcheur.

Il est prévu de calculer les taux d'exploitation à l'automne 2013 avec Cédric BRIAND de l'IAV.

Sur les deux dernières saisons il a été constaté une augmentation des captures par les pêcheurs de Marennes-Oléron et une baisse par ceux de La Rochelle.

Cette évolution est comparable avec les observations faites sur la passe de Saujon sur la Seudre.

E. BUARD décrit le suivi **des captures accessoires des poissons migrateurs par les pêcheurs professionnels maritimes**. Cette action avait été mise en place en 2012. Son but est de connaître les prises des poissons migrateurs par ces pêcheurs avant leur montaison dans les fleuves et d'avoir ainsi une information sur le début de la période de montaison.

En ce début d'année 2013, ce suivi n'a pas bien fonctionné du fait de la problématique « civelles » avec les quotas atteints rapidement qui n'a pas permis aux pêcheurs de s'impliquer dans le suivi.

Cette année, une première récupération des données des 3 criées de Poitou-Charentes (La Rochelle, La Cotinière et Royan) a été réalisée pour avoir une information **sur la prise et la commercialisation des poissons migrateurs par les pêcheurs professionnels maritimes**. On constate que des aloses, lamproies et anguilles sont souvent pêchées. Les quantités ont été notées et feront l'objet d'un suivi chaque année. L'IFREMER qui auparavant, réalisait ce suivi s'est désengagée

Enfin, le suivi des **captures de poissons migrateurs par les pêcheurs amateurs maritimes** a commencé à être mis en place début 2013. Des contacts ont été entrepris, notamment, avec les pêcheurs amateurs aux carrelets. Un article a été diffusé dans Le Littoral en avril 2013 pour lancer un appel à l'observation des poissons migrateurs et un second doit être écrit en juin dans un 4 pages (L'Echo des Estuaires) d'une association locale (Carrelets Charentais).

F. ALBERT ajoute que ces suivis avaient été mis en place dès 2009 sur le domaine fluvial avec les AAPPMMMA et qu'il était intéressant de l'étendre au littoral.

☞ P. BLACHIER demande comment valoriser ces suivis anguilles au niveau du plan de gestion local anguilles, voir national.

G. ADAM répond que le plan national anguille (PGA) se nourrit de l'ensemble de ces suivis locaux mais aussi avec des suivis nationaux notamment avec les rivières index et les pêches électriques du réseau national.

J-F LUQUET ajoute qu'il y a des difficultés à alimenter le réseau national pour le PGA avec des données locales acquises avec d'autres objectifs.

G. ADAM précise que le bilan intermédiaire de 2012 de rapportage du PGA a permis de rassembler les informations locales qui pouvaient être intéressantes au niveau national. Les suivis anguilles en milieu profond (estuaire) ont notamment été ajoutés au PGA, tout comme les suivis des FDAAPPMA sur les captures des pêcheurs amateurs aux lignes des anguilles.

☞ P. BLACHIER demande s'il n'y a pas des actions supplémentaires qui pourraient être financées pour participer au PGA.

G. ADAM répond que non. Tous les acteurs locaux sont libres de réaliser leurs suivis mais ils ne seront pas financés. Par contre, leurs résultats peuvent alimenter le PGA s'ils semblent intéressants. Seuls les suivis nationaux effectués notamment par l'ONEMA font l'objet de financements.

J-F LUQUET ajoute qu'il y a des rivières index et des régions où les informations sont peu nombreuses et qu'il y a une attente importante d'amélioration des suivis.

4 / La continuité écologique :

F. ALBERT présente l'actualisation des aménagements pour la restauration de la continuité écologique sur le bassin versant de la Charente.

Fin 2012, 15% de tous les ouvrages recensés du bassin Charente étaient traités ou en projet pour la libre circulation piscicole et 18,7% des ouvrages sur les cours d'eau classés « axes migrateurs ».

Une comparaison entre 2011 et 2012 a été réalisée par espèce. Les informations sont disponibles dans le rapport bilan 2012.

Les ouvrages concernés sont ceux listés dans le Réseau d'observation des Ecoulements (ROE).

F. ALBERT présente le **linéaire accessible** par les poissons. C'est la zone potentiellement colonisable sans aucune difficulté apparente. Il a été identifié les premiers ouvrages de classe 2 ou plus (selon classification ONEMA) sur les axes migrateurs du SDAGE.

Pour l'anguille, 6% du linéaire totale des axes migrateurs est actuellement colonisable sans difficulté apparente soit 82 km sur 1 378 km et pourtant 46,4% des ouvrages de la ZAP sont traités ou en projet. En fait, de nombreux ouvrages traités ou en projet se trouvent en amont des premiers ouvrages qui impactent la colonisation.

Pour les aloses, 17% du linéaire total est colonisable sans difficulté apparente.

Pour les lamproies marines, 14% du linéaire total est accessible sans difficulté apparente avec 48,5 km sur 350 km.

☞ N. OLLIVIER s'étonne que l'on observe des passages à Crouin alors que le linéaire accessible est en-dessous de Crouin.

La Cellule Migrateurs répond que St Savinien est le premier ouvrage retardant généralement la circulation des aloses et des poissons migrateurs car il est de classe 4 mais qu'il existe des fenêtres de passage selon les coefficients de marée. Cependant, le but est d'avoir des ouvrages qui n'engendrent pas de difficulté apparente. Cet indicateur permet de mettre en évidence les ouvrages impactants.

☞ N. OLLIVIER demande s'il ne serait pas intéressant de montrer quel serait le linéaire accessible avec l'ouvrage de St Savinien traité.

F. ALBERT répond que oui ou au moins de montrer le linéaire accessible avec la prise en compte uniquement des ouvrages de classe 4.

☞ Suite aux discussions sur St Savinien, A. POSTIC-PUIVIF demande si un point peut être fait sur l'état des lieux des futurs aménagements de ce barrage.

D. MELIN répond que l'équipement doit être réalisé dans un délai de 5 ans. Elle n'a pas d'information supplémentaire. Aucun calendrier n'a été fixé.

E. HUGUES ajoute que les réflexions sont en cours.

J-P GIRARD demande s'il n'y a pas deux passes de prévues.

E. HUGUES et A. POSTIC-PUIVIF répondent qu'une demande a été faite pour la réalisation de 2 passes et que celle ci est en en cours de de réflexion.

La date de prise de l'arrêté pour le renouvellement de concession a été repoussée à fin 2013.

N. OLLIVIER ajoute qu'il faudrait un objectif à moyen terme précis.

F. ALBERT pense que le délai de 5 ans est trop long vu l'état des populations de poissons migrateurs et étant donné en plus la position de ce barrage en tant que premier obstacle en fond d'estuaire. Il faudrait une intervention rapide, au moins sur la continuité écologique.

J-F LUQUET demande s'il y a un projet spécifique d'aménagement de la continuité écologique sur le barrage indépendamment de la réfection de l'ouvrage.

D. MELIN répond que non. L'ensemble du projet concerne la continuité écologique, la réfection de l'ouvrage ainsi que le problème récurrent d'envasement et d'inondation.

A. POSTIC-PUIVIF ajoute que ce n'est pas la question d'aménagement pour le franchissement piscicole qui bloque l'instruction du dossier.

Les réflexions sur l'aménagement se poursuivent avec l'ONEMA et le CG17.

D. MELIN précise que le sujet bloquant est en partie le financement de l'alimentation des marais Sud. C'est une question plutôt politique.

F. ALBERT conclut en précisant que cet ouvrage pose un véritable problème pour les poissons migrateurs. L'intervention doit être rapide. Les effets de son traitement pour la continuité seraient vite mis en évidence compte tenu de l'avancée rapide des aménagements sur le département de la Charente. Aujourd'hui, si St Savinien était franchissable, les poissons pourraient directement remonter jusqu'au barrage de Bourg-Charente.

☞ J-F LUQUET demande s'il n'est pas possible d'avoir une solution transitoire en attendant l'aménagement prévu. Le fait que la continuité écologique ne sera pas traitée avant 2015/16 voire plus n'est pas satisfaisant.

J-P GIRARD ajoute que le maintien du barrage est ferme et définitif. Il ne sera pas effacé du fait entre autre de la thématique sur l'eau potable.

☞ A. POSTIC-PUIVIF demande s'il y a des informations sur la sortie des arrêtés de classement de la liste L214-17.

N. OLLIVIER répond que le projet de classement a été examiné en commission administrative de bassin il y a une semaine. Il doit maintenant être présenté à la commission de planification à l'automne 2013 puis être soumis au préfet coordonnateur de bassin pour une publication au 01/01/2014.

F. ALBERT poursuit en décrivant le **taux d'étagement** qui a été calculé sur l'axe Charente avec le pré-ICE (Indice de Continuité Ecologique). Il s'agit du cumul des hauteurs de chute sur le dénivelé naturel des portions (masses d'eau) de la Charente. Le taux global pour l'axe Charente uniquement est de 65%.

J-F LUQUET précise que le ROE est une base de données collective sous responsabilité de l'ONEMA qui a pour vocation de rassembler et de valider un maximum d'informations. L'ICE est un outil qui sert à estimer le niveau d'impact migratoire. Cet outil se base sur les données ROE.

F. ALBERT ajoute que pour le calcul du taux d'étagement, il est utilisé les hauteurs de chute disponibles dans la liste pré-ICE qui ne sont parfois pas disponibles dans le ROE.

F. ALBERT décrit ensuite les différents **appuis techniques effectués par la Cellule Migrateurs sur la continuité écologique** en ce début d'année 2013.

En Charente-Maritime, sur St Savinien et La Baine les dossiers d'aménagement sont en préparation. En 2013, sur Gademoulin les travaux sont en cours de réalisation.

J-F GRACIA répond que pour Jarnac, il convient d'attendre l'étude hydraulique. Pour Bourg-Charente, l'avant-projet est finalisé et l'aménagement devrait commencer avant la fin de l'année. Pour Gademoulin, l'aménagement devrait être terminé pour fin juin.

F. ALBERT reprend le **classement L214-17** avec une sollicitation de la DDT16 qui demande que la Cellule Migrateurs communique les informations dont elle dispose en vue de permettre le suivi des aménagements des ouvrages de la liste 2. L'opération a été réalisée avec une mise sous SIG.

N. OLLIVIER ajoute que sur l'aspect réglementaire, la DDT16 n'a pas terminé le travail mais qu'elle va faire appel à un vacataire pour cela dans les mois à venir. La DDTM17 a complété la structure du tableau.

☞ N. OLLIVIER ajoute qu'il existe également une liste pour le suivi des débits (L214-18) qui doit être prise en compte. Il s'agit d'une nouvelle sollicitation qui doit permettre de cibler les ouvrages prioritaires.

F. ALBERT reprend une demande du dernier COPIL auprès de l'ONEMA sur le diagnostic de la **micro-électricité** sur le bassin.

J-F LUQUET répond que la réalisation du diagnostic continue.

A. POSTIC-PUIVIF demande si on peut avoir accès à la liste des microcentrales répertoriées.

N. OLLIVIER précise que la liste existe déjà.

A. POSTIC-PUIVIF répond qu'il s'agit toujours de la même liste depuis 2008 mais qu'elle est incomplète.

J-F LUQUET précise que l'ONEMA n'est pas habilité à détenir la liste des micro-centrales. La question est à voir avec les DDT, notamment avec le travail à mener sur le L214-18. Le ROE qui doit aussi contenir de l'information sur l'hydroélectricité.

A. POSTIC-PUIVIF demande concrètement comment faire pour obtenir ces listes.

La question reste donc posée.

F. ALBERT reprend une autre question qui avait été posée au dernier COPIL concernant **l'inventaire des premiers ouvrages à la mer dans la ZAP Anguilles**. Il manque les ouvrages des chenaux de l'île d'Oléron et des marais de la Seudre. Il n'existe pas d'expertise de franchissabilité pour l'anguille. Y a-t-il un positionnement de l'ONEMA ou de la DDTM17. La question avait été posée lors de l'atelier GRISAM « ouvrages à la mer » d'avril dernier à Rochefort. Il s'avère que cela serait plutôt du rôle de l'ONEMA et des opérateurs locaux comme les syndicats, sur la partie totalement maritime. Dans la région Poitou-Charentes, la partie maritime relève surtout du domaine privé.

➤ D. MELIN répond que le recensement des portes à la mer doit être effectué par la DDTM17 mais sans expertise sur la continuité écologique. Ce travail entre dans la définition du trait de côte.

➤ F. ALBERT demande si une fois ce recensement réalisé il ne serait pas possible d'isoler ceux qui sont sur les chenaux principaux et qui pourraient être expertisés. Est-ce que l'ONEMA pourrait intervenir ?

J-F LUQUET répond que l'ONEMA fabrique des outils informatiques et expertise aussi des ouvrages. Cependant, si une liste doit être mise en place, cela ne se fera pas l'année n mais plus tard car il conviendra de le planifier.

P. BLACHIER précise que pour les marais de la Seudre, il y a environ 1 millier de propriétaires de fossés à poissons qui ont tous au moins 1 prise d'eau à la mer. Ils ont des autorisations de prises d'eau et sont cadastrés. Il n'y a pas de premier ouvrage à la mer dans les chenaux principaux que ce soit sur Oléron ou en marais de la Seudre. Les seuls ouvrages à la mer sont ceux qui délimitent l'eau salée de l'eau douce.

E. BUARD ajoute qu'il y en a quelques-uns qui se situent en rive gauche de la Seudre. Ils sont à l'interface avec les marais doux.

J-C. SILLON demande qui va fournir la liste de ces ouvrages à expertiser.

F. ALBERT répond que cela doit être la DDTM17 avec l'ONEMA.

➤ S. MONGES ajoute qu'elle **remercie la Cellule Migrateurs sur les sollicitations que l'AEAG a demandées pour des expertises techniques** sur des projets d'aménagements d'ouvrages en ce début d'année 2013.

➤ P. BLACHIER ajoute que depuis que la Cellule Migrateurs est en place, les poissons migrateurs sont davantage pris en compte dans la zone de marais classée Natura 2000.

➤ E. BUARD et F. ALBERT ajoutent que l'anguille européenne n'est pas classée comme une espèce d'intérêt communautaire. Si elle y était intégrée, sa prise en compte dans Natura 2000 serait bien plus simple.

5 / Le tableau de bord des poissons migrateurs :

E. BUARD présente **l'actualité du site internet du tableau de bord** des poissons migrateurs des bassins Charente et Seudre.

Au 15 mai 2013, il y a été dénombré 1 629 visites dont 1 057 visiteurs uniques. La durée moyenne de visite du site est de 5min51s ce qui est bon, selon l'agence de communication spécialisée sur la mise en ligne des sites internet.

Depuis décembre 2012, **un archivage des années antérieures est possible.**

Des partenaires ont fait une communication sur leur propre site internet de la mise en ligne du site du tableau de bord des poissons migrateurs (Forum des marais Atlantiques, l'Observatoire Régional de l'Environnement et LOGRAMI).

Il reste à finaliser les états et tendances des variables et des tableaux de bord généraux des espèces étudiées pour 2012 pour ensuite commencer avec les premiers résultats 2013. Une réunion du groupe général de travail est organisée début juillet.

Les états des variables et des espèces sont présentés à l'ensemble du COPIL.

☛ J-P. GIRARD demande pourquoi il y a des tendances non renseignées pour les pêcheurs professionnels.

E. BUARD répond que pour certaines variables il n'y a pas d'informations antérieures. Par exemple, pour le suivi des captures de la pêche aux engins et filets, l'information a été récupérée auprès du SNPE de l'ONEMA mais les informations des pêcheurs aux lignes ne sont pas encore disponibles, on ne peut donc pas renseigner le descripteur pêche amateur fluviale qui regroupe les deux types de pêcheurs.

J-P. GIRARD précise que le suivi des captures des anguilles par les pêcheurs amateurs aux lignes est difficile car les pêcheurs jettent à la fin de l'année leurs carnets de captures anguille. Les FD refusent, faute de moyen, de récupérer les données. Il est cependant obligatoire de posséder ce carnet. Par contre, les pêcheurs amateurs aux engins sur le domaine privé doivent envoyer leur carnet de capture à la DDTM.

Le COPIL n'a pas de suggestion ou de commentaires sur les états et tendances présentés.

☛ L. DURAND demande pourquoi, sur le tableau de bord Anguille Charente, la tendance est à la hausse pour la pêche professionnelle maritime de civelles alors que les quotas diminuent chaque année.

E. BUARD répond que les captures ont augmenté entre 2012 et 2011 sur la Charente uniquement d'après les résultats observés. Il en est de même pour l'anguille sur la Seudre, les captures sont en augmentation entre 2012 et 2011. Les chutes de captures sont plutôt observées sur la Gironde et la Sèvre Niortaise.

☛ N. OLLIVIER trouve que parfois les flèches correspondant aux tendances n'indiquent pas les mêmes évolutions.

E. BUARD répond qu'il est vrai qu'il va falloir homogénéiser le tout. Ce sera pris en compte pour la prochaine réunion du groupe général de travail sur les tableaux de bord.

6/ Communication :

a) A. POSTIC-PUIVIF présente les articles proposés pour le prochain **bulletin d'information** :

- les aloses sous haute surveillance
- actualités sur la restauration de la continuité écologique
- statistiques et visite sur site internet sur les tableaux de bord
- les chiffres actualisés de Crouin

- la reconnaissance de l'anguille jaune et de l'argentée
- le suivi des captures des pêcheurs sur la zone maritime et les observations en mer

Les membres du COPIL présents n'ont pas de suggestion particulière. Les articles proposés sont donc validés.

b) Sur l'**exposition itinérante**, les premiers retours sont positifs. Elle a été présentée au comité de pilotage de Natura 2000 et à l'assemblée générale de la FD16. Le planning d'emprunt de l'exposition est présenté : **9 structures l'ont déjà réservée d'ici décembre 2013.**

c) Pour les **animations** réalisées, 3 présentations ont été effectuées depuis le début de l'année (plongeurs de Cognac, AG de la FD16, AG de l'ASA réhabilitation fossés à poissons marais de la Seudre). Il est prévu deux animations anguilles en marais au Moulin des Loges en juin et août 2013.

d) Concernant la **commission de suivi**, il est proposé de la réunir tous les 2 ans plutôt que tous les ans. Il est proposé d'en programmer une en 2014 pour traiter les résultats 2012 et 2013, peut-être sur 1 journée entière.

Les membres du COPIL valident cette proposition.

☞ N. OLLIVIER propose d'inviter les Bâtiments de France et d'autres personnes en relation avec l'archéologie car il y a déjà eu des oppositions à des aménagements notamment sur la Vienne. Il y a une méconnaissance de la continuité écologique.

☞ D. MELIN informe que la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dispose d'une liste d'ouvrages qui ne sont pas effaçables.

7/ Questions diverses :

☞ S. MONGES annonce qu'il y aura un **colloque « migrateurs » le 12 décembre 2013 à Bordeaux** afin de partager le bilan de la révision des PLAGEPOMI et l'efficacité des programmes 300 personnes y sont attendues. Un comité de pilotage a été constitué avec l'ONEMA, les EPTB, l'IRSTEA, les Fédérations de Pêche et MIGADO. Un pré-programme a été arrêté. L'objectif est de donner la parole aux partenaires de ces politiques pour qu'ils témoignent des actions entreprises, des freins et des leviers.

☞ N. OLLIVIER demande, au sujet des **aménagements sur le Né**, s'il y a eu des observations de poissons migrateurs.

F. ALBERT répond qu'il y a des recherches effectuées tous les ans pour les lamproies mais rien n'a été mis en évidence ces dernières années. En 2007 et 2009, des nids de lamproies marines avaient été vus en aval du barrage des 3 Pelles.

A. POSTIC-PUVIF ajoute qu'il s'agit juste d'une observation de présence-absence, sans comptage.

N. OLLIVIER suggère qu'il serait intéressant d'avoir un point initial avant travaux.

F. ALBERT répond que Laurent Paulhac du syndicat a déjà demandé à la FD de faire des suivis mais cela n'a jamais abouti. Il ajoute que les travaux sur le Né avancent très vite mais que les suivis biologiques ne suivent pas.

S. MONGES ajoute qu'il faudrait organiser un comité technique pour voir quels sont les suivis indispensables à réaliser.

☞ P. BLACHIER demande **comment se déroule les sorties de nuit** et si tout les agents de la Cellule suivent la même logique de récupération.

A. POSTIC-PUIVIF répond que lorsqu'une nuit est réalisée, le lendemain n'est pas travaillé. Chaque structure peut ensuite avoir ses spécificités en lien avec son règlement intérieur ou sa convention collective.

F. ALBERT ajoute que selon le code du travail, il faut un repos de 11 heures entre les deux périodes de travail.

☞ J-F. LUQUET demande s'il y a eu des avancées sur **l'estimation des échappements à Crouin**.

A. POSTIC-PUIVIF répond que non. Une réflexion doit être menée en 2014 sur la faisabilité d'une telle estimation.

☞ I. LAROCHE **félicite la Cellule Migrateurs pour la qualité du travail** notamment pour les avis techniques concernant les projets de restauration de la continuité écologique qui sont précieux pour les partenaires financiers.

☞ J-F. LUQUET ajoute que dans le paysage, la **Cellule Migrateurs** est bien installée et paraît de plus en plus fondée, elle est **bien devenue une nécessité**.

J-C. SILLON conclut la réunion en félicitant la Cellule Migrateurs pour la qualité de son travail et de la présentation de ses différentes activités et remercie les membres présents de leur participation.

